



Mairie du XVI<sup>e</sup> 22 mai 2023

16.2023.028 Désignation du secrétaire de séance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15 ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVIème arrondissement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ est désigné secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 22 mai 2023.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 22 mai 2023

16.2023.029 Adoption du compte-rendu de la séance du 6 mars 2023

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 mars 2023 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.030

Compte de gestion 2022 : adoption

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2511-45 ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte de gestion de l'État spécial d'arrondissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale, de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Article unique : Le compte de gestion de l'exercice 2022, annexé à la présente délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Mairie du XVI<sup>e</sup>  
22 mai 2023

16.2023.031 Compte administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2022

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1 et L.2121-14 alinéa 2 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement relatif à la présidence des séances ou est débattu le compte administratif du Maire d'arrondissement ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte administratif de l'État spécial du XVI<sup>ème</sup> arrondissement - exercice 2022 - dressé par Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant qu'un Président spécial de séance chargé de conduire les débats relatifs au compte administratif du XVI<sup>ème</sup> arrondissement et d'en arrêter les résultats définitifs doit être élu par les Conseillers d'arrondissement ;

Se porte candidat :

Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale, de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller d'Ile-de France ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité des suffrages exprimés Monsieur Jérémy REDLER est élu pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif de l'exercice 2022 et à son vote.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.032

Compte administratif 2022 : adoption

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2511-45 ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte administratif de l'État spécial d'arrondissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la délibération 16.2022.033 du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement désignant Monsieur Jérémy REDLER comme président spécialement élu pour l'examen et l'approbation du compte administratif de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale, de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Conformément à l'article L. 2121-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le maire de l'arrondissement doit se retirer au moment du vote par le conseil du compte administratif de l'année précédente.

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article unique :** à l'unanimité, il est donné acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022, et les résultats sont adoptés par chapitre et par article, aux chiffres arrêtés dans les tableaux ci-après.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.033

2023 DSOL 44 Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion -Convention.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DSOL 44 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation du Conseil de Paris d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, sept subventions, pour un montant global de 322 500 €, aux associations « Autre monde », « Cœur du Cinq », « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours Populaire Français », « Saint Vincent de Paul - Accueil 15 », « Depaul France », « Aux captifs la libération » pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris et de signer une convention ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Sociales de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DSOL 44 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.034

2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DAE 27 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention de fonctionnement à 104 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ses organismes ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Sociales de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

**DELIBERE**

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAE 27 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.035

2023 DLH 109 Réitération de garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 109 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de réitérer la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PLAI contracté par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance en vue du financement d'un programme de construction neuve de 25 logements sociaux situé 69-71 boulevard Exelmans (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 109 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.036

2023 DLH 123 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 123 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder la modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP d'un montant de (30 857 048 €). ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 123 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.037 2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DU 33 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'approuver le bilan de la concertation préalable et d'arrêter le projet de PLU révisé ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n° 2023 DU 33 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.038

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 256 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à dix-huit comités d'arrondissement et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire, chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à la majorité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 256 mentionné en visa.

Votes pour : 26  
Votes contre : 5  
Abstentions : 3



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.039 2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 492 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris dont un comité départemental dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire, chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 492 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.040 2023 DASCO 40 Dénomination de l'école Guy Chauillac.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DASCO 40 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination de Guy Chauillac à l'école élémentaire publique situé 8 rue Chernoviz (16e) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Scolaires ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DASCO 40 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.041 2023 DASCO 41 Dénomination de l'école François Jacob.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DASCO 41 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination de François Jacob à l'école polyvalente publique située 3 rue des Belles Feuilles (16e) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Scolaires ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DASCO 41 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.042 2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 373 par lequel Madame la Maire de Paris, demande l'autorisation au Conseil de Paris de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 373 mentionné en visa.



Mairie du XVII<sup>e</sup> mai 2023

16.2023.042b 2023 DVD 1 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>) et lignes T8 et TZ en 5 - Communication du bilan annuel 2022 des projets. (Communication sans vote)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 1 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris communication du bilan 2022 des projets d'avancement du tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>) ;

Le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

(Communication sans vote)





Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.043 2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 13 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris : stationnement de surface sur voie publique, écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n° 2023 DVD 13 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.044

2023 DVD 56 Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 56 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer les 9 conventions de financement avec la Région Ile-de-France, relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DVD 56 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.045

2023 DVD 63 Principe de délégation de service public pour la mise en conformité du parc de stationnement Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (16e).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 63 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris d'approuver le principe de délégation de service public pour la mise en conformité du parc Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (Paris 16<sup>e</sup>), de l'autoriser à lancer la consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DVD 63 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.046

2023 DAE 17 Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAE 17 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris la prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

**DELIBERE**

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAE 17 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.047

2023 DPE 17 Projet LIFE ADSORB : signature de l'avenant de prolongation de 2 ans de la convention européenne et de la convention de partenariat.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DPE 17 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer l'avenant n°2 de prolongation de deux ans à la convention de financement du projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales « LIFE ADSORB » dans le bois de Boulogne ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris, déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DPE 17 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.048

2023 DEVE 19 Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DEVE 19 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts des (12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris, déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DEVE 19 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.049

2023 DEVE 20 Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13<sup>e</sup>.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DEVE 20 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris, déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DEVE 20 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.050

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DEVE 27 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris la convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris, déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DEVE 27 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.051

2023 DSP 59 Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCI Good Doctor pour la création d'une MSP (16e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DSP 59 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention d'investissement à la SCI Good Doctor et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette structure ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel MESSAS, Conseiller de Paris, délégué à la Santé, aux Risques Sanitaires, au Handicap et aux Professions de Santé ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DSP 59 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.052

2023 DFPE 34 Subvention (11 122 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 34 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 34 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.053

Vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris ;

Considérant la promesse de faire de l'édition 2024 des Jeux "populaires" ;

Considérant que sur les 5 millions de billets proposées à moins de 50 €, un million d'entre eux ont déjà été préemptés par les collectivités-hôtes (dont Paris) ;

Considérant que les collectivités "Terres des Jeux" et les divers partenaires des JOP dont les fédérations sportives auront également un accès facilité à la billetterie ;

Considérant l'annonce récente de la maire de paris et son adjoint en charge des sports, relative à l'acquisition par la Ville de Paris de 50000 billets répartis de la façon suivante : 30000 billets pour les Jeux paralympiques et 20000 billets pour les Jeux olympiques ;

Considérant que lors des épreuves en juillet/aout, de nombreux enfants parisiens seront accueillis dans les centres de loisirs des écoles ;

Considérant que lors des épreuves de septembre, tous les petits parisiens auront repris le chemin de l'école ;

Considérant le fort sentiment d'appartenance à des valeurs communes et à une ville est véhiculé chez les enfants en particulier, par l'organisation des JOP à Paris ;

Considérant que cette attention et cette impatience sont entretenues par la Ville de Paris elle-même en organisant avec les écoles parisiennes depuis plusieurs semaines et jusqu'à la tenue des JOP de nombreux événements autour du sport et labélisés JOP2024.

**Sur présentation des élus du Groupe Indépendants et Progressistes.**

Le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que soient présentées aux élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiens pour pouvoir assister à des épreuves ;
- Que par conséquent une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.055

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du  
17 mai 2023

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPNER, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

**162023055** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 17 mai 2023.

**M. Francis SZPNER** rapporteur.

**2023 DSOL 55** Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

**Mme Lisa LELLOUCHE** rapporteure

**2023 SG 13** Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance.

**Mme Laura LAMBLIN BENICHOU** rapporteure.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 17 mai 2023 est adopté à l'unanimité.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.056

2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DSOL 55 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 9 associations et de signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Lisa LELLOUCHE, Adjointe au Maire, chargée du Handicap de la Gestion des Risques et de l'Accueil des nouveaux habitants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DSOL 55 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

22 mai 2023

16.2023.057

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 mai 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mai 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 SG 13 par lequel Madame la Maire de Paris, présente au Conseil de Paris les règles de détermination du quotient familial et la mise en place du tarif de précarité sociale dans le parc municipal d'accueil de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2023 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 SG 13 mentionné en visa.